

Pourquoi la validation du mariage homosexuel par le Conseil constitutionnel est loin de clore le sujet



Le mariage homosexuel a été validé par les Sages du Conseil constitutionnel vendredi. Empreint de contradictions intrinsèques et entaché d'un relatif sentiment d'illégitimité publique, survivra-t-il aux défis que pose de la question de la filiation ?

Avec Bertrand
Vergely

Durant l'Antiquité, Socrate et le sophiste Protagoras se sont opposés au cours d'une controverse mémorable. À Protagoras qui déclarait que « l'Homme est la mesure de toutes choses », Socrate a répondu avec l'ironie cinglante qu'on lui connaît que c'est la folie qui devient la mesure de toutes choses quand tel est le cas. Pourquoi ? Parce que quand l'Homme mesure tout, plus rien ne mesure l'Homme.

[A lire aussi sur Atlantico **Mariage homosexuel : "non il n'est pas trop tard !"... Un collectif de hauts fonctionnaires interpelle le président de la République**](#)

Les Sages du Conseil constitutionnel ont rendu leur verdict. Le mariage pour tous n'est pas anticonstitutionnel. Ce qui, dans le contexte actuel se comprend. Dans le monde laïc qui est le nôtre, la loi des hommes ayant remplacé la loi ontologique, il est normal qu'il en soit ainsi. Faisons du mariage un simple contrat comme un autre, le mariage pour tous n'a effectivement rien qui viole la loi. Quand quelqu'un souscrit un contrat d'assistance avec un vendeur de machines à laver, ce vendeur ne lui demande pas s'il est hétérosexuel ou pas. Il n'a pas à le faire. D'où la légitimité du mariage pour tous entendu comme contrat. Faisons du mariage un droit et rien qu'un droit. **Ayant la même valeur qu'un contrat d'assistance avec un vendeur de machines à laver, il n'y a aucune raison de refuser le mariage aux homosexuels. Dans l'avenir toutefois, il est fort possible que le Conseil constitutionnel ait à repenser cela pour tous pour trois raisons.**

I- **Dans un premier temps, très vite va se poser la question de la PMA (Procréation médicalement assistée) ainsi que celle de la GPA (Gestation pour autrui).** Il va falloir alors se demander si, pour que les parents homosexuels soient des parents comme les autres, il est légal d'enlever son père à un enfant en remplaçant le père absent par des paillettes ou par un tiers. Tout comme il va falloir se demander s'il est légal d'enlever sa mère à un enfant en remplaçant celle-ci par le ventre d'une mère porteuse. L'État considère aujourd'hui le fait d'être un orphelin comme un drame qu'il faut secourir. Sera-t-il constitutionnel de promulguer le contraire ?

II- Admettons que les Sages qui auront à statuer sur ce cas décident de ne pas autoriser la GPA pour ne pas condamner certains enfants à l'orphelinat par avance, **comment vont-ils s'y prendre pour expliquer aux couples homosexuels qu'ils ont le droit de**

se marier mais pas d'avoir des enfants ? S'ils disent effectivement non, cela reviendra de fait de fait à supprimer le mariage pour tous en faisant de ce mariage un demi-mariage que les homosexuels n'accepteront certainement pas. D'où crise.

III- À l'inverse, si, pour satisfaire le désir des couples homosexuels les Sages entérinent la PMA et la GPA, il faudra qu'ils expliquent aux Français qu'une nouvelle ère est venue. Celle d'une humanité sans filiation. Les êtres humains auront une traçabilité de leurs origines comme la viande. Mais ils n'auront pas plus de valeur qu'elle. Ce qui amènera à se demander si le Droit n'est pas en train de tuer l'Homme. D'où une autre crise.

Autrement dit, quoi qu'il arrive, du fait de la question de l'enfant, le mariage pour tous est amené à disparaître. Sauf si, au nom du Droit souverain de l'Homme, on en décide autrement. Cela voudra dire alors qu'au nom du Droit et de l'égalité on n'est plus dans le Droit mais dans la violence et dans la folie. Et là, c'est Socrate qui aura raison. On est fou quand on pense que l'Homme et le Droit sont la mesure de toutes choses.